



**AGENDA
JUILLET-AOÛT 2020**

| | |
|------------------|--|
| 20 au 31 juillet | Fermeture du bureau municipal |
| 11 août | Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h au rez-de-chaussée du 2991, chemin Saint-Léon. Ouvert au public. |

Sommaire

Informations municipales

Nouvelles de la municipalité..... p. 2
 Permis de brûlage..... p. 3
 Feu de camp..... p. 3
 Compost..... p. 3

Informations communautaires

À vendre..... p. 3
 Fraude ciblant les contribuables p. 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

- Le bureau municipal et le parc municipal **sont maintenant accessibles**, car les mesures exigées par les autorités sanitaires sont en place. Pour l'accès au parc municipal, vous trouverez les directives à suivre ainsi que le savon tout près du gazebo.
- La séance ordinaire du Conseil du 11 août à 19 h sera ouverte au public. Cependant, le lieu des séances va changer. Le Conseil municipal tiendra dorénavant, pour une durée indéterminée, les séances au 2991 chemin Saint-Léon au rez-de-chaussée (salle communautaire) au lieu du 1^{er} étage afin de respecter la distanciation physique.
- Les captations audios des séances qui ont lieu à huis clos (mai 2020 à aujourd'hui) sont accessibles à municipalite.val-racine.qc.ca/affaires-municipales/seances-et-proces-verbaux
- À la séance ordinaire du 7 juillet dernier, la nouvelle secrétaire administrative a été officiellement engagée. Il s'agit de Mme Manon Bouchard qui a réussi avec succès toutes les étapes du processus d'embauche. Ses compétences et son bagage professionnel seront de solides atouts pour le bureau municipal. Nous sommes heureux de l'accueillir dès le 13 juillet prochain.
- À la séance ordinaire du 7 juillet dernier, un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 297 modifiant le règlement no 295 régissant les comptes de taxes et fixant le taux de taxes 2020. Voici un résumé des modifications :

| NOUVELLE TAXATION | |
|--|---|
| Les propriétés visées sont les résidences permanentes situées sur le chemin de la Forêt-Enchantée et du rang des Haricots et qui sont accessibles par le camion de collecte des matières résiduelles | |
| Achat de bacs à ordures usagés | 75 \$ par bac/Tarif ponctuel |
| Transport et disposition des ordures | 130 \$ par bac/Taxable 1 fois par année |
| Transport et disposition des matières recyclables | 40 \$ par bac/Taxable 1 fois par année |

- La municipalité souhaite se départir de sa camionnette Ford 2009. Voici une description sommaire de la camionnette : couleur bleue, odomètre actuel à 212 400 km, transmission automatique, 4 roues motrices, travaux sur la carrosserie (plancher) à faire, pneus d'hiver sur jantes de roue en acier, moteur V6 et de 4 litres, avec «King cab et portes sens contraire». Un appel de soumission est donc lancé et les principaux intéressés **ont jusqu'au mercredi 5 août à 15 h** pour manifester leur intérêt. Pour ce faire, le nom, les coordonnées téléphoniques ainsi que le montant soumissionné doivent être remis dans une enveloppe cachetée. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaire(s).

PERMIS DE BRÛLAGE



Toute personne désirant faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, **DOIT AU PRÉALABLE EN TOUT TEMPS FAIRE LA DEMANDE D'UN PERMIS QUI SERA ÉMIS GRATUITEMENT.** Avant la délivrance du permis, le délivreur de permis doit vérifier notamment l'indice de danger et les restrictions s'il y a lieu de la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu). De plus, il doit tenir compte des conditions climatiques (vents, etc.).

Vous composez le 819 657-4790 pour rejoindre le bureau municipal du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h. En dehors des heures d'ouverture, vous devez appeler le conseiller municipal Serge Delongchamp au 819 657-4402.

FEU DE CAMP

Si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm), disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier, vous pouvez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Cependant, si vous ne possédez pas ce genre d'équipement, **vous devez vous assurer en tout temps** qu'il n'y a pas d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en consultant le www.sopfeu.qc.ca Compte tenu des conditions météorologiques et de la pandémie, il y a eu à quelques reprises depuis quelques semaines des alternances entre l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert et la levée d'interdiction. Des amendes sont prévues pour les contrevenants.

COMPOST



Le compost est arrivé dans la cour du garage municipal. Le compost est gratuit et le chargement et le transport de celui-ci sont au soin du preneur. N'oubliez pas que ce compost est à USAGE RESTREINT. Vous pouvez l'utiliser pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse. **IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ** dans votre potager, pour les arbres fruitiers et pour les fleurs comestibles.

De plus, nous vous recommandons fortement d'utiliser des gants, de porter des vêtements longs et d'utiliser des lunettes de sécurité pour protéger vos yeux dans le but d'éviter des infections. En terminant, vous avez accès **uniquement au compost dans la cour du garage.**

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

À VENDRE

Scie à ruban en métal de marque Craftman de 12 pouces. Prix demandé : 110 \$. Contactez Luc Glaude au 819 657-4748.

FRAUDE CIBLANT LES CONTRIBUABLES

Vous recevez un appel ou un courriel d'un percepteur d'impôt. Est-il authentique?

Un texto ou un courriel de l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous parvient, prétendant que vous avez droit à un remboursement. Il suffit de fournir vos informations bancaires. Faites attention! Cette situation, trop belle pour être vraie, est un exemple parfait d'arnaque.

Cette arnaque peut aussi prendre la forme d'un appel. On vous dit que vous devez de l'argent à l'ARC et que, si vous ne payez pas immédiatement, vous serez dénoncé à la police.

Bref, si vous recevez un appel, une lettre, un courriel ou un texto disant que vous devez de l'argent à l'ARC, vérifiez votre information en ligne à « [Mon dossier](#) » ou composez le 1-800-959-8281.

Pour vous protéger :

En aucun cas l'ARC :

- n'utilisera un langage agressif ou menaçant;
- ne menacera d'appeler ou d'envoyer la police;
- ne demandera de payer par carte de crédit prépayée ou carte-cadeau (iTunes ou Home Depot);
- ne percevra ou n'enverra des paiements par transfert électronique Interac;
- n'utilisera les textos pour communiquer avec vous.

Les courriels de l'ARC :

- ne demandent jamais d'information financière;
- ne donnent jamais d'information financière.

L'ARC accepte les méthodes de paiement suivantes :

- opérations bancaires en ligne
- cartes de débit
- prélèvements automatiques

PASSEZ UN BOIS MOIS !